

## **Informations brèves du CJB (séance du 28 novembre 2012)**

*La Neuveville, le 4 décembre 2012*

### **Protection de la population**

Le CJB a approuvé le projet de révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi). Le CJB salue un texte qui offrira plus de clarté et sera adapté au droit fédéral. Il est particulièrement satisfait que les organes régionaux ou intercommunaux de conduite en cas d'événements soient organisés au sein du même arrondissement, ce qui permettra d'avoir des organes francophones pour le Jura bernois.

### **Transports publics**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance de la résolution du Conseil de ville de Moutier lui demandant d'intervenir dans le cadre du projet fédéral de transférer le trafic régional du rail au bus. Il a répondu qu'il était déjà intervenu en ce sens auprès du canton de Berne, qui partage son avis qu'il faut rejeter le projet fédéral.

### **Autres dossiers**

Dans sa séance du 27 septembre 2012, le CJB a également :

- nommé Mme Marcelle Forster au sein de sa commission du Prix et des distinctions culturelles ;
- proposé au Gouvernement jurassien de nommer Mme Claire-Lise Sunier, de Nods, en tant que représentante du Jura bernois au sein du conseil de la Fondation O2 ;
- constaté que la nouvelle ordonnance sur le Fonds du sport avait tenu compte de ses commentaires émis dans le cadre de la procédure de consultation ;
- pris connaissance d'un premier bilan de l'introduction dans le Jura bernois des nouveaux programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS).

## **Annexe**

Prise de position sur la LCPPCi

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73